

HIEFENECH.SCHOUL.LU



GRONDSCHOUL  
HIEFENECH

# SCHOULBICHELCHEN Hiefenech a Reiland

INFORMATIONS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026



[https://www.instagram.com/  
grondschoulhiefenech](https://www.instagram.com/grondschoulhiefenech)

# Vacances scolaires

L'année scolaire **commence** le lundi, 15 septembre 2025  
et **finit** le mercredi, 15 juillet 2026.

## TOUSSAINT

01.11. - 09.11.2025

## ST. NICOLAS

06.12.2025 (samedi)

## NOËL

20.12.2025 - 04.01.2026

## CARNAVAL

14.02. - 22.02.2026

## PÂQUES

28.03. - 12.04.2026

## FÊTE DU TRAVAIL

01.05.2026 (vendredi)

## FÊTE DE L'EUROPE

09.05.2026 (samedi)

## ASCENSION

14.05.2026 (jeudi)

## PENTECÔTE

23.05. - 31.05.2026

## FÊTE NATIONALE

23.06.2026 (mardi)

## VACANCES D'ÉTÉ

16.07. - 14.09.2026



### Intempéries et cas de force majeure

La décision concernant la fréquentation scolaire par les enfants en cas de force majeure ou en cas d'intempéries **sera communiquée aux parents** par voie radiophonique, par e-mail (si adresse e-mail disponible) et/ou par SMS (si numéro de portable disponible).

Dans ce cas notre école organisera un **service d'accueil** pour tous les enfants du cycle 1 à Reuland et du cycle 2 à 4 à Heffingen.



## ABSENCES ET DISPENSES

Loi du 6 février 2009 relative à l'obligation scolaire



**§ Art. 16** | de la loi du 6 février 2009 relative à l'obligation scolaire :  
Lorsqu'un élève manque momentanément les cours les parents doivent sans délai informer le titulaire de la classe et lui faire connaître les motifs de cette absence. Les seuls motifs légitimes sont la **maladie** de l'enfant le **décès** d'un proche et le **cas de force majeure**.



Un départ anticipé en vacances ou des vacances prolongées ne relèvent pas de la force majeure.

En cas d'absence veuillez s'il vous plaît sans délai en **informer le titulaire de classe** via le canal de communication qui vous sera indiqué lors de la réunion des parents.

## DISPENSES

**§ Art. 17** | de la loi du 6 février 2009 relative à l'obligation scolaire :  
Des dispenses de fréquentation peuvent être accordées sur demande motivée des parents. Les dispenses sont accordées:

- 1 par le titulaire de classe  
pour une durée **ne dépassant pas une journée**;
- 2 par le président du comité d'école  
pour une durée **dépassant une journée**.

Sauf autorisation du ministre l'ensemble des dispenses accordées ne peut dépasser quinze jours dont cinq jours consécutifs par année scolaire.

**Démarche:** Toute demande de dispense de fréquentation dûment motivée de la personne responsable de l'enfant doit être adressée par écrit dans un **délai raisonnable**. Vous pouvez obtenir le **formulaire** ci-dessous auprès de l'instituteur/trice ou sur le site internet de l'école ([hiefenech.schoul.lu](http://hiefenech.schoul.lu)).



L'exemption est valide seulement lorsque vous disposez d'une copie avec la signature de l'instituteur/trice ou de la présidente de l'école.

# Horaires scolaires



## CYCLE 1.0 (PRÉCOCE) REULAND

Début des cours entre 8h00 et 9h00!

|               | LU | MA | ME | JE | VE |
|---------------|----|----|----|----|----|
| 08h00 - 11h45 | X  | X  | X  | X  | X  |
| 13h30 - 15h30 | X  |    | X  |    | X  |

## CYCLE 1.1 & 1.2 REULAND

Début des cours à 8h00!

|               | LU | MA | ME | JE | VE |
|---------------|----|----|----|----|----|
| 08h00 - 11h45 | X  | X  | X  | X  | X  |
| 13h30 - 15h30 | X  |    | X  |    | X  |

## CYCLE 2 - 4 HEFFINGEN

|               | LU | MA | ME | JE | VE |
|---------------|----|----|----|----|----|
| 07h45 - 11h55 | X  | X  | X  | X  | X  |
| 13h45 - 15h40 | X  |    | X  |    | X  |



### Accueil matinal gratuit (site Reuland)

Un accueil gratuit pour les enfants du précoce sera organisé de 7 à 8 heures dans la salle de classe du précoce. Madame Christiane Goerend (éducatrice du précoce) y garantira la surveillance. Pour cet accueil, vous ne nécessitez pas d'inscription. L'accueil matinal gratuit pour les enfants du C1.1 - C4.2 est assuré par la Maison relais. Pour l'accueil à la Maison relais, vous nécessitez une inscription !

## SURVEILLANCES scolaires

La loi prévoit une surveillance  
**10 minutes avant et 10 minutes  
après les cours.** Nous tenons à  
rappeler aux parents les pé-  
riodes de surveillance, à savoir:

### Site Reuland

Matin: 7h50 - 8h00 & 11h45 - 11h55

Après-midi: 13h20 - 13h30 & 15h30 - 15h40

### Site Heffingen

Matin: 7h35 - 7h45 & 11h55 - 12h05

Après-midi: 13h35 - 13h45 & 15h40 - 15h50



# Maison Relais

croix-rouge  
luxembourgeoise  
*Menschen helfen*

Si vous déposez vos enfants  
avant ces heures de surveil-  
lance, il va sans dire que vos  
enfants sont sous votre propre  
responsabilité

*La Maison Relais est une structure d'encadrement de la commune de Heffingen  
qui s'occupe des enfants scolarisés de 3 à 12 ans en dehors des heures de classe.*

*N'oubliez pas d'annuler l'inscription de votre enfant à la Maison Relais s'il est  
malade ou s'il participe à des activités périscolaires. L'annulation ne peut pas  
être faite par le personnel enseignant! Tel.: 879538 - 55*



*Informations supplémentaires sur le site internet de la commune :  
voir sous of Enseignement, Accueil et Formation om*

# Répartition des classes



## EQUIPE PEDAGOGIQUE CYCLE 1 (Reuland)

|                                            |             |                                                                                                                                  |
|--------------------------------------------|-------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Cycle 1.0</b><br>(Précoce)              | 87 95 38-30 | <b>GIVER Sandra</b> (titulaire de classe)<br><b>GOEREND Christiane</b> (éducatrice)<br><b>RASTETTER Betty</b> (chargée de cours) |
| <b>Cycle 1.0/1.1/1.2</b><br>(Classe mixte) | 87 95 38-25 | <b>AFONSO Marisa</b> (titulaire de classe)<br><b>GUILL Sandy</b> (éducatrice)<br><b>RASTETTER Betty</b> (chargée de cours)       |
| <b>Cycle 1.1/1.2</b>                       | 87 95 38-20 | <b>DIMMER Conny</b> (titulaire de classe)<br><b>RASTETTER Betty</b> (chargée de cours)                                           |
| <b>Cycle 1.1/1.2</b>                       | 87 95 38-35 | <b>REUTER AMY</b> (titulaire de classe)<br><b>RASTETTER Betty</b> (chargée de cours)                                             |



## EQUIPE PEDAGOGIQUE CYCLE 2 (Heffingen)

|                    |              |                                                                                                                                    |
|--------------------|--------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Cycle 2.1</b>   | 87 83 30-255 | <b>EMERING Nadine</b> (titulaire de classe)<br><b>STEIL Joëlle</b> (titulaire de classe)<br><b>MOELÉE Karin</b> (chargée de cours) |
| <b>Cycle 2.2 A</b> | 87 83 30-205 | <b>JUNGBLUTH Michèle</b> (titulaire de classe)<br><b>WENGLER Emmanuelle</b> (chargée de cours)                                     |
| <b>Cycle 2.2 B</b> | 87 83 30-204 | <b>MARMANN Carine</b> (titulaire de classe)<br><b>WENGLER Emmanuelle</b> (chargée de cours)                                        |





### EQUIPE PEDAGOGIQUE CYCLE 3 (Heffingen)

**Cycle 3.1 A**      87 83 30-203      **GRÜN Pierre-Paul** (titulaire de classe)  
**KRÜGER Tania** (institutrice)  
**THEIS Frank** (instituteur)

**Cycle 3.1 B**      87 83 30-257      **THEIS Frank** (titulaire de classe)  
**GRÜN Pierre-Paul** (instituteur)  
**KRÜGER Tania** (institutrice)

**Cycle 3.2**      87 83 30-200      **DIEDERICH Danielle** (titulaire de classe)  
**KRÜGER Tania** (institutrice)  
**FICHAUX Gaëlle** (institutrice)



### EQUIPE PEDAGOGIQUE CYCLE 4 (Heffingen)

**Cycle 4.1**      87 83 30-206      **REITER Tanja** (titulaire de classe)  
                   87 83 30-254      **FICHAUX Gaëlle** (institutrice)  
                                  **WOHLFART Jessica** (institutrice)

**Cycle 4.2**      87 83 30-207      **WOHLFART Jessica** (titulaire de classe)  
                   87 83 30-254      **FICHAUX Gaëlle** (institutrice)



# Consignes

## Consignes de sécurité et de discipline à respecter lors des heures de surveillance et lors du transport scolaire (Site Heffingen)

### A la fin des cours

Ensemble avec le titulaire de classe, les élèves des cycles 2 et 3 se rassemblent dans la cour de récréation. Un accompagnateur de la Maison relais les attend et les escorte vers le bus.

Les élèves du cycle 4 ne se rassemblent pas dans la cour de récréation, mais vont **directement** dans le bus et s'inscrivent sur la liste de présence. **Les autres enfants restent auprès de l'enseignant** et ne peuvent quitter la cour jusqu'à ce que les bus soient partis; sauf si les parents

se trouvent, visiblement pour l'instituteur, devant la clôture de l'entrée principale de l'école, l'enfant aura le droit de partir.

**Les parents n'ont plus le droit d'entrer dans la cour** jusqu'à la fin de la surveillance. **Les enfants du C1 ou C2-4 n'ont plus le droit de venir jouer** dans la cour jusqu'à la fin de la surveillance.

Les parents qui autorisent leurs enfants à rentrer seuls à pied doivent nous le confirmer par écrit sur une fiche (distribuée lors du premier jour de classe).

*Nous demandons votre compréhension, car il s'agit de la sécurité de vos enfants.*

### En montant dans le bus

- ▶ L'élève se met dans une file pour monter dans le bus
- ▶ Il est défendu de se précipiter
- ▶ L'élève prend toujours le même bus pour l'aller et le retour
- ▶ L'élève s'assoit à la place qui lui est indiquée

### A bord de l'autobus

- ▶ L'élève attache sa ceinture de sécurité
- ▶ Tous les élèves demeurent assis pendant tout le trajet
- ▶ Les cris, les jurons, les sifflements sont strictement interdits





- ▶ La politesse et la courtoisie sont exigées à l'égard du chauffeur et de la personne qui accompagne les enfants. Leurs instructions sont à suivre sans exception
- ▶ Il est strictement défendu de boire ou de manger à l'intérieur de l'autobus
- ▶ L'élève doit garder l'autobus propre et ne pas l'endommager

### La descente de l'autobus

- ▶ L'élève ne quitte sa place que lorsque l'autobus s'arrête

Les enfants du précoce **sont autorisés** à prendre le bus scolaire pour **chaque trajet** car une surveillance y est assurée.

## BUS 1 (SCHERBACH, SCHERFENHOF)

|                 |       |       |
|-----------------|-------|-------|
| Scherbach       | 7h30  | 13h28 |
| Scherfenhof     | 7h32  | 13h30 |
| Heffingen École | 7h37  | 13h35 |
| Heffingen École | 12h05 | 15h45 |
| Scherbach       | 12h10 | 15h50 |
| Scherfenhof     | 12h12 | 15h52 |

## BUS 2 (HEFFINGEN, REULAND)

|                 |       |                    |
|-----------------|-------|--------------------|
| Reuland École   | 7h29  |                    |
| Böschelchen     | 7h31  |                    |
| Heffingen École | 7h36  |                    |
| Heffingen École | 7h45  | 13h20              |
| Böschelchen     | 7h50  | 13h25              |
| Reuland École   | 7h52  | 13h27              |
| Reuland École   | 11h50 | 13h30              |
| Böschelchen     | 11h52 | 13h32              |
| Heffingen École | 11h57 | 13h37              |
| Reuland École   |       | 15h35              |
| Böschelchen     |       | 15h37              |
| Heffingen École |       | 15h42              |
| Heffingen École | 12h05 | 15h45              |
| Böschelchen     | 12h10 | 15h50              |
| Reuland École   | 12h12 | 15h52 <sub>g</sub> |





En cas d'**indiscipline** et de **non-respect de ces consignes**, la sanction suivante peut être appliquée:

- **1<sup>er</sup> avertissement**  
adressé aux parents
- **2<sup>ème</sup> avertissement**  
adressé aux parents
- **3<sup>ème</sup> et dernier avertissement**  
adressé aux parents

Ensuite l'élève sera **exclu avec effet immédiat du transport de bus pour une durée d'une semaine**. Les parents doivent organiser eux-mêmes le transport de leurs enfants pendant cette période (école - Maison Relais/école - Reuland)

## STATIONNEMENT

Actuellement **3 zones «Kiss and Go»** existent : une première zone se trouve **derrière l'église à Heffingen**, une deuxième sur le **parking en face de la maison communale** et une troisième sur le **parking de l'école préscolaire** à Reuland. Ces emplacements indiqués ne sont pas à considérer comme parking, mais les parents peuvent s'arrêter sur ces emplacements pour y déposer leurs enfants. Pour les parents qui désirent **accompagner leurs enfants** jusqu'à l'école à Heffingen, des **parkings sont disponibles derrière l'église**.

Pour la zone «Kiss and Go» derrière l'église, les enfants empruntent ensuite le chemin piétonnier le long de l'église et traversent la rue au **passage pour piétons avec feux de signalisation**.

Pour le parking en face de la maison communale, des barrières de sécurité ont été installées afin d'éviter que les enfants traversent la rue sans utiliser le passage pour piétons.

Les passages pour piétons précités sont en outre sécurisés par deux grands triangles de signalisation munis de l'inscription « Kinder + Schule ».



Pendant les jours de classe **le parking près de l'ancienne mairie est exclusivement réservé au personnel enseignant** et au bus scolaire de 7.00 – 17.00 heures.



## NOUVELLES ENTRÉES/SORTIES ÉCOLE HEFFINGEN

Afin d'assurer la sécurité et le bon déroulement des arrivées et des départs des élèves sur le campus de site scolaire Heffingen, nous prions les parents de respecter les consignes suivantes :

- ▶ Veuillez attendre vos enfants exclusivement sur **le nouveau parvis d'entrée à côté du bâtiment jaune** « ancienne commune ».
- ▶ Merci de **ne pas bloquer les escaliers** ni l'espace situé devant ceux-ci, afin de garantir une circulation fluide pour tous les élèves.
- ▶ Le parking devant l'école ne doit en aucun cas être bloqué, car cela gêne fortement le passage des bus scolaires ainsi que l'arrivée et la sortie des élèves.

Par ailleurs, nous rappelons que le stationnement sur le parking situé à côté du bâtiment « ancienne commune » n'est pas une zone Kiss-and-Go. Il est formellement interdit d'y déposer ou récupérer des enfants pendant les heures scolaires, ceci afin d'assurer le bon fonctionnement du transport scolaire.

Nous vous remercions pour votre compréhension et votre collaboration.



## Consignes

### REULAND

Pour assurer le bon déroulement des cours pour les classes de niveau C1 à Reuland, nous aimerions demander aux parents de **quitter la zone de «Kiss & Go»** devant le bâtiment scolaire **de manière diligente** après avoir déposé leurs enfants.

# Adresses de contact

Pour demander conseil ou si votre enfant a des problèmes scolaires vous pouvez vous adresser aux personnes suivantes :

1. au **titulaire de classe** de votre enfant

2. à la **présidente** du comité d'école:

Nadine Emering

Tel: 878330-255

Email: nadine.emering@education.lu

3. à la **directrice** d'arrondissement

Romaine Theisen (Direction 11 Echternach)

4. à la **commission scolaire** de la commune de Heffingen

Jérôme Seiler (président, bourgmestre), Tel.: 83 71 68 - 1

Internet

**HIEFENECH.SCHOUL.LU**



<https://www.facebook.com/groups/grondschoulhiefelech>



<https://www.instagram.com/grondschoulhiefelech/>



Merci de bien vouloir respecter le rang hiérarchique et de **vous adresser toujours en premier lieu au titulaire de classe.**

## COMPOSITION DU COMITÉ D'ÉCOLE

**Nadine Emering**, présidente

**Pierre-Paul Grün**, membre

**Sandra Giver**, membre

**Joëlle Steil**, membre

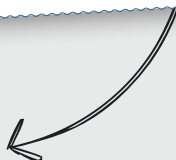
E-Mail: nadine.emering@education.lu

**Comité de l'école de Heffingen**

27, op der Strooss

L-7650 Heffingen

Tel.: 87 83 30-255





## COMPOSITION DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE HEFFINGEN

Jérôme Seiler (président, bourgmestre)  
Nadine Emering (présidente du comité d'école)  
Joëlle Steil (membre du comité d'école)  
Annick Rach (représentante)  
Arlette Schantzen (représentante)  
Patrick Lopes (représentant)

TEL. 83 71 68 1

+ 2 représentants des parents



Représentants des parents (2025-2028)

### Cette année...

... nouvelles elections fin mois d'octobre

Tous les parents d'élèves recevront un courrier  
pour poser leur candidature en cas d'intérêt.



# Association de parents d'élèves

Après le Fuesbal et la séance de lecture collective nous prévoyons d'organiser d'autres activités passionnantes pour nos enfants. **Que vous vouliez donner un coup de main parfois ou souvent nous sommes reconnaissants pour tout.** N'hésitez pas à nous contacter.

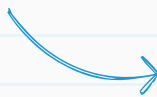
Le Comité:

Mandy Grewer, Jessica Raach, Sofia Ribeiro, Anne Schockmel,  
Nathalie Schons, Jessica Seiler



evhiefenech@gmail.com

Devenir membre



## Promotion et Education Santé



### Ligue Medico-Sociale

L'équipe de santé scolaire de la Ligue médico-sociale organise des activités de promotion et d'éducation à la santé, en faveur des élèves. L'objectif de ces activités est de guider votre enfant vers des habitudes de vie saine.

**www.ligue.lu**

21-23, rue Henri VII L-1725 Luxembourg

Tel.: 22 00 99 - 1

ligue@ligue.lu



Anna Stoltmann

I-EBS



**Quand un enfant a des besoins spécifiques ou présente des difficultés d'apprentissage, il a droit à des mesures d'aide adaptées.**

Un instituteur spécialisé dans l'encadrement et la prise en charge des élèves à besoins spécifiques (I-EBS) soutient les titulaires de classe et les équipes pédagogiques dans la mise en œuvre des aides adaptées. Si ces mesures au niveau de l'école s'avèrent insuffisantes, les parents, assistés par le titulaire de classe, peuvent faire appel à l'équipe régionale de soutien des élèves à besoins éducatifs spécifiques et particuliers (ESEB).

L'ESEB fait partie de la direction régionale et est coordonnée par la directrice adjointe EBS.

Composée de professionnels multidisciplinaires (psychologues, pédagogues, rééducateurs spécialisés, éducateurs gradués, éducateurs et auxiliaires éducatifs), elle assure une première intervention, notamment en situation de graves difficultés.

Avec l'accord des parents, elle effectue un diagnostic spécifique pour évaluer quelle forme d'assistance ou d'aide spécifique convient

le mieux à la situation de l'enfant.

Quand un enfant a des besoins spécifiques ou présente des difficultés d'apprentissage, il a droit à des mesures d'aide adaptées.

### **La commission d'inclusion (CI)**

Si les difficultés d'un enfant persistent même après une prise en charge intensive par l'ESEB, il peut s'avérer nécessaire de saisir, toujours sur demande des parents, la commission d'inclusion qui peut proposer des mesures allant d'adaptations au niveau du programme d'enseignement, d'aménagements raisonnables (p.ex. dispenses dans certaines branches, recours à des aides technologiques...) jusqu'à une prise en charge au niveau national par un ou plusieurs centres de compétences en psychopédagogie spécialisée.

La commission d'inclusion (CI) peut être saisie par les parents avec l'assistance du titulaire de classe.



# Centre pour le développement moteur

Nous, psychomotriciens et ergothérapeutes de la section 2 du Centre pour le développement moteur (CDM), sommes responsables du dépistage systématique des difficultés motrices et offrons un soutien moteur aux enfants du cycle 1.2.

**Afin de relever les défis moteurs de l'école, il est important que les compétences motrices soient appropriées à l'âge développemental.**

La coopération avec les parents et l'ensemble du personnel de l'école constitue également une part importante de nos activités de soutien à l'enfant. En plus du soutien moteur possible, le développement de la personnalité est également influencé positivement. Notre soutien est basé sur les forces et les intérêts des enfants.

## Comment procéder ?

- ▶ Fiche d'information pour les parents (cycle 1.2) au début de l'année scolaire
- ▶ Observations à l'école (dépistage consistant en 14 exercices moteurs)
- ▶ En cas de soutien préventif, les étapes suivantes sont proposées :
  - ▶ Échange avec les parents et le personnel de l'école
  - ▶ Avec le consentement des parents, nous proposons un soutien moteur préventif (individuel ou en groupe).

## Qu'observons-nous ?

- ▶ Motricité globale (équilibre, coordination générale, ...)
- ▶ Motricité fine (couper, colorier, coller, ...)

## Quels sont les coûts ?

- ▶ Notre offre est financée par le «Ministère de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse» et elle est donc gratuite.



## Centre pour le développement moteur

1, place Thomas Edison

L-1483 STRASSEN

44 65 65 - 1

[www.cc-cdm.lu](http://www.cc-cdm.lu)

# Santé Scolaire

Au cours de l'année scolaire, **l'état de santé de chaque enfant est surveillé par l'équipe\* de santé scolaire de la Ligue médico-sociale** à l'école.

Pour l'enseignement fondamental, des tests de dépistage (prise du poids et de la taille, analyse sommaire des urines (recherche de glucose, d'albumine et de sang), examen sommaire de l'acuité visuelle, bilan auditif et surveillance de la carte de vaccination) sont pratiqués chez les élèves des cycles 1, 2-2, 3-2, 4-2 et selon les besoins de l'enfant au cours des autres cycles.

## Volet médical

Le médecin scolaire **ne propose aucun traitement médical**. Si lors des examens des constatations nécessitant un avis médical complémentaire sont faites, nous vous adresserons une lettre motivée avec

la recommandation de consulter votre médecin de confiance.

Les observations médicales sont inscrites dans le «Carnet médical scolaire» de l'enfant et gérées en toute confidentialité.

## La surveillance médicale

**est complétée par d'autres examens :**

- ▶ examen bucco-dentaire annuel au Cycle 1
- ▶ dépistage des troubles visuels par le Service d'orthoptie et de pléoptie
- ▶ dépistage des troubles auditifs par le Service d'audiophonologie

## Au besoin:

- ▶ consultation diététique
- ▶ consultation pour enfant asthmatique (Ecole de l'Asthme)

## Volet social

*L'équipe de santé est à l'écoute des enfants, des parents, des enseignants et de toute autre personne privée ou professionnelle concernée par le bien-être d'un élève de l'enseignement fondamental.*

- ▶ Dr. Alain Gruber, médecin généraliste  
Tél. : 83 71 05
- ▶ Marie-Paule Trierweiler, assistante d'hygiène sociale  
Tél. : 488 333-711, Gsm : 621 201 282  
[marie-paule.trierweiler@ligue.lu](mailto:marie-paule.trierweiler@ligue.lu)



\*L'équipe de santé scolaire est soumis au secret professionnel.

## Pourquoi une collation saine ?

Parce qu'elle fournit de l'énergie, des vitamines, des minéraux et des fibres dont le corps a besoin

Parce qu'elle favorise les performances intellectuelles et corporelles de l'enfant

Parce que la collation aide à couvrir les besoins nutritionnels du corps



Parce qu'une collation saine favorise un développement idéal et une croissance optimale de l'enfant

Parce qu'elle permet à l'enfant de se sentir bien (bien-être)

Parce qu'elle évite le creux de fin de matinée et assure un appétit suffisant pour le repas de midi

## C'est quoi une collation saine ?

La collation s'équilibre en quantité et en qualité avec le petit déjeuner



Petit déjeuner et collation : **ensemble** au moins un aliment de chaque famille

- Elle peut être plus complète si le petit déjeuner est moins copieux ou se composer d'un petit encas pour passer le cap jusqu'au repas de midi
- Elle doit s'adapter à la faim et au besoin de l'enfant.
- Elle doit être pauvre en sucre ajouté et ne se compose pas d'un aliment de la famille des Extras



**DIRECTION  
DE RÉGION  
ECHTERNACH  
(DR11)**



## Chers parents,

À l'aube de la nouvelle année scolaire 2025/2026, marquée pour moi par une première rentrée en tant que directrice de la région Echternach, j'ai le plaisir de pouvoir m'appuyer sur une équipe de direction réorganisée et renforcée. Avec Mme Carole Maisch, directrice adjointe et M. Steve Tibold, directeur adjoint, nous formons une équipe soudée, engagée au service des écoles, des élèves et de leurs familles.

Notre ambition reste la même : accompagner les écoles avec bienveillance, soutenir l'inclusion de tous les élèves et veiller à un cadre d'apprentissage de qualité.

Je vous souhaite à toutes et à tous, ainsi qu'à vos enfants, une rentrée sereine et une année scolaire épanouissante.

*Romaine Theisen*

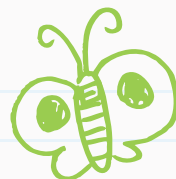
*Directrice*

### **DIRECTION:**

**Romaine Theisen** (Directrice), **Carole Maisch** (Directrice adjointe EBS),  
**Steve Tibold** (Directeur adjoint)



Direction de région Echternach  
25, place du Marché  
L-6460 Echternach  
Tel.: 247 55 970  
Email: [secretariat.echternach@men.lu](mailto:secretariat.echternach@men.lu)



## Missions

La direction est responsable des écoles de la région de l'enseignement fondamental :



- Beaufort
- Berdorf
- Junglister, Gonderange, Bourglinster
- Consdorf
- Echternach
- Heffingen
- Rosport, Mompach
- Waldbillig

La Direction de l'enseignement fondamental de la Région 11 Echternach est dirigée par une équipe composée d'une directrice et de deux directeurs adjoints.

La directrice exerce la fonction de chef hiérarchique du personnel enseignant, socio-éducatif et administratif. Elle assure ainsi un lien direct entre le ministère et les établissements scolaires locaux.

L'équipe de direction a pour mission de garantir le bon fonctionnement des écoles de la région. Cela inclut la gestion administrative et la supervision pédagogique. Elle soutient également le personnel enseignant et socio-éducatif sur les questions pédagogiques et veille à leur insertion professionnelle. Par ailleurs, la direction joue un rôle crucial dans la communication et le réseautage avec tous les partenaires scolaires.

Au sein de la direction de l'enseignement fondamental d'Echternach, une directrice adjointe est spécifiquement chargée de la prise en charge des élèves à besoins spécifiques. Elle préside la Commission d'inclusion, assurant ainsi une attention particulière et adaptée aux élèves nécessitant un soutien additionnel pour leur éducation.

Cette organisation permet de répondre aux besoins diversifiés des élèves et de soutenir efficacement le personnel éducatif, tout en garantissant une gestion administrative rigoureuse et une communication fluide avec toutes les parties prenantes du secteur éducatif.

**Vous trouverez plus d'informations ici :**

<https://men.public.lu/fr/fondamental.html>



## CI – COMMISSION D'INCLUSION

31, place du Marché  
L-6460 Echternach  
Tel.: 247 55 918  
Email: ebs.echternach@men.lu

**Carole Maisch** (Présidente)

**Sandra Jost** (Secrétaire)

## Missions de la Commission d'inclusion (CI)

- ▶ informer les parents sur les différentes mesures de prise en charge à proposer par la CI ou la Commission nationale d'inclusion (CNI) ;
- ▶ définir des mesures à entamer pour l'élève ;
- ▶ charger l'ESEB de l'établissement d'un diagnostic des besoins de l'élève concerné ;
- ▶ veiller à la mise en œuvre du plan de prise en charge individualisé ;
- ▶ saisir la Commission nationale d'inclusion.



## Portrait

# L'Office national de l'enfance, ONE.

L'ONE est une administration publique sous la tutelle du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse. Sa mission est d'offrir aide et soutien aux enfants, aux jeunes, aux jeunes adultes et aux familles qui rencontrent des difficultés.

Souvent, il ne s'agit que d'un cap difficile à passer. Les équipes peuvent alors vous aider à trouver la meilleure solution pour reprendre les choses en main.

Avec l'aide de ses prestataires, l'ONE met en place des aides adaptées à votre enfant (orthophonie, psychomotricité, consultation psychologique, assistance psychique, sociale ou éducative en famille, etc.) Il est à votre écoute pour toutes sortes de problèmes au sein de la famille.

Le travail de l'ONE repose avant tout sur la collaboration avec les parents et les enfants. Ses équipes sont présentes pour mettre en place, ensemble avec vous, des aides concrètes et adaptées à votre situation. Ces mesures sont définies lors d'un entretien. L'ONE garantit ensuite la continuité et le suivi de l'aide aussi longtemps que vous le souhaitez et qu'elle est nécessaire.

Des offices régionaux se trouvent près de chez vous. Actuellement, l'ONE est installé dans plus de 14 localités à travers tout le pays. Retrouvez les adresses de tous les bureaux régionaux sur [www.officenationalenfance.lu](http://www.officenationalenfance.lu)

Office régional Echternach  
25, place du Marché  
L-6460 Echternach

Notre équipe de l'Office régional d'Echternach :

Maud Bauler  
Sabrina Sorgo  
Isabelle Müller  
Marie Lehnertz  
Jill Kugener

Pour prendre rendez-vous auprès de votre office régional à Echternach, contactez notre permanence téléphonique pendant les heures de bureau (de 8 heures à 18 heures) ou contactez l'ONE par mail à [one@one.etat.lu](mailto:one@one.etat.lu)



office national  
de l'enfance  
*all Kand zielt*

Nous aidons les enfants, les ados et leurs parents !



soutien



cohésion



protection